

**CINQ CENT SOIXANTE-CINQUIÈME SESSION****Jeudi le 9 avril 2020**

CANADA  
 PROVINCE DE QUÉBEC  
 MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA RIVIÈRE-DU-NORD

À la session extraordinaire du Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord tenue par téléconférence le 9 avril 2020 à 11 heures, formant quorum sous la présidence du préfet, M. Bruno Laroche, sont présents, Madame la mairesse, Messieurs les maires:

MEMBRES PRÉSENTS	MUNICIPALITÉS	DÉCRET NO 1214-2019 Décembre 2019	# VOIX Article 201 Décret constitution	# VOIX Article 202
Paul Germain	Prévost (V)	13 328	3	3
Xavier-Antoine Lalande	Saint-Colomban (V)	17 156	4	4
Bruno Laroche	Saint-Hippolyte (P)	9 886	2	2
Stéphane Maher	Saint-Jérôme (V)	78 839	16	8*
Louise Gallant	Sainte-Sophie (SD)	17 184	4	4
	<b>Total:</b>	<b>136 393</b>	<b>29</b>	<b>21</b>

**\*Formule de calcul**

En vertu de l'article 202 de la LAU, le nombre de voix de la Ville de Saint-Jérôme se calcule comme suit :

- Pop. VSJ : 78 839 hab. / Pop. MRC : 136 393 = 57,8%
- 57,8% x 13 voix (total autres municipalités) = 7,5, soit : 8 voix

Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Roger Hotte et la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, Mme Josée Yelle sont également présents via téléconférence.

**NOTIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Monsieur le préfet Bruno Laroche constate que l'avis de convocation de la présente séance a été notifié à tous les membres du Conseil conformément aux dispositions du Code municipal du Québec.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

M. le préfet Bruno Laroche, après avoir constaté qu'il y a quorum, déclare la séance ouverte à 11 heures 14.

**10007-20      2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Mme la mairesse Louise Gallant

et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que proposé séance tenante, en y ajoutant le point suivant :

4. Résolution relative aux communications entre les municipalités et la direction de la santé publique dans le cadre de la COVID-19

ADOPTÉE

**10008-20      3.    RÉSOLUTION AUTORISANT LA SIGNATURE DU CONTRAT DE PRÊT DU PROGRAMME D'AIDE D'URGENCE AUX PME**

---

CONSIDÉRANT que le Québec connaît une situation économique exceptionnelle et circonstancielle causée par la pandémie de la COVID-19;

CONSIDÉRANT que cette pandémie et les mesures restrictives afférentes affectent grandement les entreprises de toutes les régions et plus particulièrement les commerces locaux et les entreprises de services;

CONSIDÉRANT que dans ce contexte, le gouvernement met en place une mesure spécifique d'appui aux entreprises touchées par la pandémie de la COVID-19;

CONSIDÉRANT que les modalités de la mesure spécifique d'appui aux entreprises touchées par la pandémie de la COVID-19 dans le cadre des Fonds locaux d'investissement ont été autorisées le 31 mars 2020;

CONSIDÉRANT qu'une somme de 1 463 298 \$ est allouée à la MRC de La Rivière-du-Nord afin que celle-ci vienne directement en aide aux entreprises.

Il est proposé par M. le maire Xavier-Antoine Lalande

Et résolu unanimement :

- D'autoriser le préfet et la direction générale à signer le contrat de prêt avec le MEI et tous documents nécessaires à la mise en œuvre de ce programme;
- D'autoriser la direction générale à faire tous les suivis découlant de la présente résolution.

ADOPTÉE

**10009-20      3.1    RÉSOLUTION RELATIVE AU PROGRAMME D'AIDE D'URGENCE AUX PME**

---

CONSIDÉRANT que le Québec connaît une situation économique exceptionnelle et circonstancielle causée par la pandémie de la COVID-19;

CONSIDÉRANT que cette pandémie et les mesures restrictives afférentes affectent grandement les entreprises de toutes les régions et plus particulièrement les commerces locaux et les entreprises de services;

CONSIDÉRANT que dans ce contexte, le gouvernement met en place une mesure spécifique d'appui aux entreprises touchées par la pandémie de la COVID-19;

CONSIDÉRANT que les modalités de la mesure spécifique d'appui aux entreprises touchées par la pandémie de la COVID-19 dans le cadre des Fonds locaux d'investissement ont été autorisées le 31 mars 2020;

CONSIDÉRANT qu'une somme de 1 463 298 \$ est allouée à la MRC de La Rivière-du-Nord afin que celle-ci vienne directement en aide aux entreprises.

Il est proposé par M. le maire Xavier-Antoine Lalande

Et résolu unanimement :

- D'autoriser le comité d'investissement restreint à évaluer les dossiers, lesquels auront été préalablement analysés à l'interne, et à proposer une liste des projets retenus au Conseil de la MRC;
- Que soit fixée une date limite pour la réception des demandes;
- D'autoriser la direction générale à faire tous les suivis découlant de la présente résolution.

ADOPTÉE

**10010-20 4. RÉSOLUTION RELATIVE AUX COMMUNICATIONS ENTRE LES MUNICIPALITÉS ET LA DIRECTION DE LA SANTÉ PUBLIQUE DANS LE CADRE DE LA COVID-19**

---

CONSIDÉRANT que les municipalités ont un statut de gouvernement de proximité;

CONSIDÉRANT que les municipalités sont des partenaires stratégiques dans le déploiement de mesures pour lutter contre la propagation de la COVID-19;

CONSIDÉRANT que les municipalités ont besoin d'information en temps réel leur permettant de mesurer l'efficacité de leurs actions sur le terrain.

Il est proposé par Mme la mairesse Louise Gallant

Et résolu unanimement :

- Que des informations précises soient véhiculées auprès des instances municipales en ce qui a trait aux cas confirmés de la COVID-19 sur leur territoire respectif;
- Qu'un soutien aux municipalités concernées soit offert afin de s'assurer que les effets du confinement ne créent pas de dommages collatéraux sur la fréquentation des sites situés aux frontières des zones de confinement.

ADOPTÉE

**10011-20 5. LEVÉE DE LA SÉANCE**

---

Il est proposé par M. le maire Stéphane Maher

et résolu unanimement, à 12 heures 10, de lever la présente séance.

ADOPTÉE

---

Bruno Laroche, préfet

---

Roger Hotte, directeur général et  
secrétaire-trésorier